

Parc naturel régional du Vercors

COMITÉ SYNDICAL : LISTE DES PRÉSENTS

23 mars 2024 à 9h30 à Lans en Vercors et en
visioconférence

INSTANCES

Le vingt trois mars deux mille vingt quatre, le Comité syndical du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le quinze mars deux mille vingt quatre par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 115

Présents : **39** (mini
30)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 179

Présentes : 64

Pouvoirs : 26

Total : **90** (mini 90)

Délégués présents :

BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA
BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA
DARLET Jean-Claude, Conseil Régional AuRA
MOCELLIN Raphael, Conseil Régional AuRA
MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme
NAVA Nicole, déléguée de SAINT-MARCELLIN (ville-porte)
ROBERT David, délégué de ROMANS (ville-porte)
BLUNAT Pierre, délégué de VINAY (ville-porte)
WEICK Pierre, délégué de CC du Massif du Vercors
FILLET Pierre-Louis, délégué de CC du Royans Vercors
GAGNIER Gérard, délégué de CC du Val de Drôme
VALLIER Eric, délégué de la CC du Trièves
MAILLARD Hugues, délégué de Autrans Méaudre en Vercors
ANZELLOTTI Vanessa, déléguée de Beauvoir en Royans
SROCZYNSKI François, délégué de Chichilianne
SECOND William, délégué de Engins
MENA Eric, délégué de Gresse en Vercors
ALLEYRON BIRON Robert, délégué de La Rivière
BERNARD Philippe, délégué de Lans en Vercors
BUSSY Laurence, déléguée de Chatelus
AGERON Philippe, délégué de Pont en Royans
CHARBONNEL David, délégué d'Izeron
DUTEL Olivier, délégué de Rencurel
PERRIN Jacques, délégué de Saint Quentin sur Isère
DE BREZA Julie, déléguée de Seyssins
TERRIER Nathalie, déléguée de St Andéol
ADENOT Jacques, délégué de St Nizier du Moucherotte
VARTANIAN Michel, délégué de Chamaloc
CHAZALET Yves, délégué de Combovin
ORAND Monique, déléguée de Chatillon en Diois
LEVI Thierry, délégué de Oriol en Royans
BAUDRIER Marie Odile, déléguée de Saint Julien en Vercors
SEQUIER Andrée, déléguée suppléante de Saint Martin en Vercors
ARMAND Jacques, délégué de Saint Agnan en Vercors
BRUYERE Karine, déléguée suppléante de Saint Nazaire en

Royans

CHAMPAVIER Damien, délégué de Saint Thomas en Royans

MATHON Frédéric, délégué de Saint Laurent en Royans

PELLISSIER Denis, délégué suppléant de Vassieux en Vercors

LEBAILLIF Danièle, déléguée suppléante de Sainte Croix

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

BLANC Didier-Claude, Conseil Régional AuRA à Florent
BRUNET

CHABERT Gilles, Conseil Régional AURA, à Jacques ADENOT
PANO Alban, Conseil Départemental de la Drôme à Christian
MORIN

GLENAT Anne, déléguée de Le Gua, à Eric MENA

BACK Antoine, Ville-Porte de Grenoble, à Pierre BLUNAT

GIRAUD-GUICHERD Catherine, déléguée de Monestier du
Percy, à François SROCZYNSKI

PASDRMADJIAN Yannick, délégué de Claix, à Julie DE BREZA

PEYRETOUT Nicolas, délégué de La Motte-Fanjas, à Pierre-
Louis FILLET

O'BATON Joel, délégué de Saint Just de Claix, à Philippe
AGERON

SENTIS Henri-Jacques, délégué de Choranche, à Philippe
AGERON

VILLARD Stéphane, délégué d'Auberives en Royans, à Olivier
DUTEL

GIROUTRU Pascal, délégué de Ponet et Saint Auban, à
Michel VARTANIAN

MATHIEU Arnaud, délégué de Villard de Lans, à Jacques
ADENOT

Participaient également à la réunion :

LOUIS Amandine, représentante de la commune de LA
BAUME D'HOSTUN

AUBANEL André, CRPF

ROCHER Laurence, services du Conseil Départemental de la
Drôme

JACON Michel, France Nature Environnement Isère

PUTOT Olivier, PNRV Directeur

VERON François, Conseil Scientifique P.N.R.V.

Le Président ouvre la séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 février 2024

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après diverses échanges de vues et interventions,



**Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024**

Comptes de Gestion 2023 du Receveur Syndical

Croisés avec les comptes tenus par l'ordonnateur, les comptes de gestion du Receveur Syndical correspondent bien aux recettes et dépenses réalisées.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** les comptes de gestion 2023 du Receveur Syndical :
- de la régie du Musée de la Préhistoire en Vercors,
 - de la régie du Site National Historique de la Résistance en Vercors,
 - de la Réserve Naturelle Nationale des Hauts-Plateaux du Vercors,
 - du Piroulet
 - du Parc naturel régional du Vercors.

**Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du
Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024**

**Compte Administratif 2023 du Musée de la Préhistoire en
Vercors**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	229 439,34	30 624,42	260 063,76
Recettes	258 080,62	46 015,31	304 095,93
Résultat exercice 2023	28 641,28	15 390,89	44 032,17
Report 2022	11 239,20	- 36 141,51	
Résultat de clôture	39 880,48	- 20 750,62	19 129,86

L'excédent de clôture de l'exercice 2023 s'élève à **19 129,86 €**.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2023 de la régie du Musée de la Préhistoire au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Compte Administratif 2023 du Site National Historique de la Résistance en Vercors

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	361 658,75	13 921,56	375 580,31
Recettes	372 060,00	32 232,45	404 292,45
Résultat exercice 2023	10 401,25	18 310,89	28 712,14
Report 2022	27 108,10	- 11 952,13	
Résultat de clôture	37 509,35	6 358,76	43 868,11

L'excédent de clôture de l'exercice 2023 s'élève à **43 868,11 €**.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2023 de la régie du Site National Historique de la Résistance en Vercors au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Compte Administratif 2023 de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	643 088,50	227 286,57	870 375,07
Recettes	543 551,07	250 044,30	793 595,37
Résultat exercice 2023	- 99 537,43	22 757,73	- 76 779,70
Report 2022	197 978,41	99 400,25	
Résultat de clôture	98 440,98	122 157,98	220 598,96

L'excédent de clôture de l'exercice 2023 s'élève à **220 598,96 €**.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2023 de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Compte Administratif 2023 du Village-vacances Le Piroulet

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	99 781,11	158 277,66	258 058,77
Recettes	212 431,64	105 984,98	318 416,62
Résultat exercice 2023	112 650,53	- 52 292,68	60 357,85
Report 2022	34 824,45	- 51 056,60	
Résultat de clôture	147 474,98	- 103 349,28	44 125,70

L'excédent de clôture de l'exercice 2023 s'élève à **44 125,70 €**.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2023 du Piroulet au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Compte Administratif 2023 du Parc

Section de fonctionnement

DEPENSES	BP + DM 2023	CA 2023	Total CA 2023
011/ Charges à caractère général / <u>statutaire</u>	712 280,00	527 110,86	1 332 085,50
011/ Charges à caractère général / <u>opérations</u>	1 416 385,00	804 974,64	
012/ Charges de Personnel / <u>statutaire</u>	1 948 000,00	1 848 633,33	2 274 378,82
012/ Charges de Personnel / <u>opérations</u>	518 617,50	425 745,49	
65/ Autres charges de gestion courante / <u>statutaire</u>	687 736,03	616 972,37	686 569,15
65/ Autres charges de gestion courante / <u>opérations</u>	183 500,00	69 596,78	
66/ Charges financières	11 000,00	6 122,95	6 122,95
67/ Charges exceptionnelles	1 000,00	16,60	16,60
68/ Dotations aux provisions pour dépréciation	9 500,00	9 494,66	9 494,66
042/ Opérations d'ordre entre sections / <u>amortissements</u> (véhicules, études, licences)	250 000,00	225 882,70	225 883,70
042/ Opérations d'ordre entre sections / <u>plus value sur cession véhicules</u>	-	1,00	
023/ Virement à la section invest./statutaire	42 500,00	-	-
023/ Virement à la section invest./opération	-	-	-
Total statutaire	3 662 016,03	3 234 234,47	-
Total opérations	2 118 502,50	1 300 316,91	
Total :	5 780 518,53	4 534 551,38	4 534 551,38
RECETTES	BP + DM 2023	CA 2023	Total CA 2023
70/ Produits des services / statutaire	148 000,00	166 325,48	221 442,50
70/ Produits des services / opérations	44 000,00	55 117,02	
74/ Dotations et participations / statutaire	2 616 789,00	2 710 985,72	4 329 245,01
74/ Dotations et participations / opérations	2 561 086,00	1 618 259,29	
75/ Autres produits de gestion courante	4 550,00	4 920,71	4 920,71
013/ Atténua° de charge/statutaire	50 000,00	50 523,74	59 716,68
013/ Atténua° de charges/opération	7 650,00	9 192,94	
76/ Produits financiers	-	-	-
77/ Produits exceptionnelles/statutaire	1 000,00	2 887,20	2 887,20
77/ Produits exceptionnelles/opérations	-	-	
042/ quote part des subventions	64 915,00	64 912,27	64 912,27
002/ Résultat de foncion. Reporté/statutaire	-	-	282 528,53
002/ Résultat de foncion. Reporté/opérations	282 528,53	282 528,53	
Total statutaire	2 885 254,00	2 935 642,85	
Total opérations	2 895 264,53	2 030 010,05	
Total :	5 780 518,53	4 965 652,90	4 965 652,90

Section d'investissement

DEPENSES	BP+DM 2023	CA 2023	Restes à réaliser
001/ Solde d'exécution	-	-	-
040/amortissement des subventions d'investissement	64 915,00	64 912,27	
041/Opérations patrimoniales	23 265,00	23 265,00	
13/rembst subvention	-	-	
16/ rebst capital d'emprunt	42 500,00	41 999,33	-
20/ Immobilisations incorporelles	127 603,86	23 030,00	7 029,00
204/ Subvention d'équipement	13 420,00	-	-
21/ Immobilisations corporelles	688 960,48	72 923,54	41 069,58
23/ Immobilisations en cours	570 148,44	327 992,26	231 901,79
4581/ travaux pour compte de tiers	68 400,00	39 354,00	-
Total :	1 599 212,78	593 476,40	280 000,37
RECETTES	BP+DM 2023	CA 2023	Restes à réaliser
001/ Solde d'exécution	277 613,78	277 613,78	-
021/ Virement de la section fonctionnement	42 500,00	-	-
024/Produits de cessions	-	-	
10/ Dotations et fonds divers	216 500,00	65 018,21	-
13/ Participations et subventions	720 934,00	194 503,58	-
27/ Autres immo financières	-	-	-
040/ Dotations aux amortissements	250 000,00	225 883,70	-
041/ opérations patrimoniales	23 265,00	23 265,00	-
4581/ travaux pour compte de tiers	68 400,00	40 006,00	-
Total :	1 599 212,78	826 290,27	-

Résultat global de l'exercice

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 534 551,38	593 476,40	5 128 027,78
Recettes	4 683 124,37	548 676,49	5 231 800,86
Résultat exercice 2023	148 572,99	- 44 799,91	103 773,08
Report 2022	282 528,53	277 613,78	
Résultat de clôture	431 101,52	232 813,87	663 915,39

L'excédent de clôture de l'exercice 2023 s'élève à **663 915,39 €**.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2023 du Parc du Vercors au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Affectations du Résultat de l'Exercice 2023

Syndicat Mixte du Parc - Affectation de résultat

Le vote du Compte Administratif 2023 du Parc du Vercors fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **431 101,52 €**, un excédent d'investissement de clôture de **232 813,87€** et un solde des restes à réaliser négatif de **280 000,37€** correspondant principalement aux travaux engagés pour le parcours pédagogique du Mont Aiguille, les portes d'entrées des sites financés à 80 % par le plan avenir montagne et le plan de relance.

Le Comité syndical décide à l'unanimité : d'AFFECTER la somme de **47 200 €** au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement de clôture et de laisser les soldes en report à nouveau au compte 002 soit **383 901,52 €** et au compte 001 : **232 813,87 €**

Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors - Affectation de résultat

Le vote du Compte Administratif 2023 de la Réserve Naturelle du Vercors fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **98 440,98 €** et un excédent d'investissement de clôture de **122 157,98 €** et un solde des restes à réaliser négatif de **145 982,76€** correspondant principalement aux travaux d'aménagement de la Coche, financée à 100 % par les subventions de la région AuRA et du réaménagement des principales portes d'entrée de la Réserve Naturelle Nationale, financé par l'État dans le cadre du plan de relance.

Le Comité syndical décide à l'unanimité : de LAISSER les soldes en report à nouveau au compte 002 : **98 440,98€** et au compte 001 : **122 157,98 €**.

Régie du Musée de la Préhistoire - Affectation de résultat

Le vote du Compte Administratif 2023 du Musée de la Préhistoire fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **39 880,48 €**, un déficit d'investissement de clôture de **20 750,62€**

Le Comité syndical décide à l'unanimité : d'AFFECTER la somme de **21 000 €** au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement de clôture et de laisser le solde en report à nouveau au compte 002 soit **18 880,48 €**

Régie du Site National Historique de la Résistance - Affectation de résultat

Le vote du Compte Administratif 2023 du SNHRV fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **37 509,35 €** et un excédent d'investissement de clôture de **6 358,76 €**

Le Comité syndical décide à l'unanimité : de LAISSER les soldes en report à nouveau au compte 002 : **37 509,35€** et au compte 001 : **6 358,76 €**

Piroulet - Affectation de résultat

Le vote du Compte Administratif 2023 du Piroulet fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **147 474,98 €** et un déficit d'investissement de clôture de **103 349,28 €** et un solde des restes à réaliser négatif de **858,00€** correspondant au surcoût des travaux liés au pump track financés par la région AuRA.

Le Comité syndical décide à l'unanimité : d'AFFECTER la somme de **104 210,00€** au compte 1068 correspondant en partie au remboursement du capital d'emprunt 2023 et de laisser le solde en report à nouveau au compte 002 soit **43 264,98 €**.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Budget général 2024 du Parc

Section de fonctionnement

Le tableau suivant présente le budget primitif 2024 du Parc du Vercors en distinguant la partie statutaire et la partie opération.

DEPENSES	Statutaire 24	Opérations 24	Total BP 2024	Total BP 2023
011/ Charges à caractère général	646 870,00	1 367 100,72	2 013 970,72	1 846 040,00
012/ Charges de Personnel et frais assimilés	1 959 000,00	636 200,00	2 595 200,00	2 463 617,50
65/ Autres charges de gestion courante	555 046,80	131 600,00	686 646,80	731 646,80
66/ Charges financières	14 500,00	-	14 500,00	11 000,00
67/Charges exceptionnelles	1 000,00	288 420,00	289 420,00	1 000,00
68/ Dotations aux amortissements	220 000,00	-	220 000,00	250 000,00
68/ Dotations provisions et dépréciations	-	-	-	9 500,00
022/ Dépenses imprévues	-	-	-	-
023/ Virement à la section investissement	44 000,00	-	44 000,00	42 500,00
Total :	3 440 416,80	2 423 320,72	5 863 737,52	5 355 304,30

RECETTES	Statutaire 24	Opérations 24	Total BP 2024	Total BP 2023
70/ Produits des services	161 000,00	43 000,00	204 000,00	192 000,00
74/ Dotations et participations	2 623 789,00	2 536 147,00	5 159 936,00	4 946 210,00
75/ Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
013/ Atténuat° de charges	50 000,00	-	50 000,00	57 650,00
76/ Produits financiers	-	-	-	-
77/ Produits exceptionnels	65 900,00	-	65 900,00	10 505,00
002/ Résultat de fonction. Reporté	-	383 901,52	383 901,52	282 528,53
Total :	2 900 689,00	2 963 048,52	5 863 737,52	5 488 893,53

- *Détail des participations statutaires*

Collectivités	2024	2023
Région Auvergne Rhône-Alpes	1 405 556,00	1 405 556,00
Conseil départemental de la Drôme	351 389,00	351 389,00
Conseil départemental de l'Isère	351 389,00	351 389,00
Communes du Territoire		
Totalemment classées soit par habitant	200 525,99 4.30 €/hab.	200 525,99 4.30 €/hab.
Partiellement classées	33 733.34	33 733.34
Villes Portes	51 390,37	51 390,37
EPCI	6 595,46	6 595,46
TOTAL	2 400 579,16	2 400 579,16

+ Participation 2022 de Mens en qualité de ville associée de 330 € (0,22€/hab).

- *Rappel des participations par habitant (des communes classées) :*

2019	4.30 €/hab.
2020	4.30 €/hab.
2021	4.30 €/hab.
2022	4.30 €/hab.
2023	4.30 €/hab.
2024	4.30 €/hab.

- *État* : Subvention attendue du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires : **130 000,00 €**.

Section d'investissement

DEPENSES	Rappel BP 2023	Reste à Réaliser	nouvelles inscriptions	TOTAL BP 2024
001/ Résultat d'investissement reporté	-	-	-	-
020/ Dépenses imprévues d'investissement	-	-	-	-
040/ Amortissements des subventions	9 505,00	-	64 900,00	64 900,00
16/ Remboursement d'emprunts	42 500,00	-	44 000,00	44 000,00
204/ Subvention d'équipement	13 420,00	-	10 100,00	10 100,00
20/ Immobilisations incorporelles (études, licences)	127 603,86	7 029,00	100 030,00	107 059,00
21/ Immobilisations corporelles (signalétique, expo, mobilier...)	613 894,48	41 069,58	680 401,82	721 471,40
23/ Immobilisations en cours (travaux)	625 558,44	231 901,79	175 020,68	406 922,47
458101 ENS LAVAL – opération pour compte de tiers St Laurent en Royans	38 988,00	-	-	-
458102 ENS LAVAL – opération pour compte de tiers St Jean en Royans	28 044,00	-	-	-
458103 ENS LAVAL – opération pour compte de tiers Bouvante	1 368,00	-	-	-
Total :	1 500 881,78	280 000,37	1 074 452,50	1 354 452,87

RECETTES	Rappel BP 2023	Reste à Réaliser	nouvelles inscriptions	TOTAL BP 2024
001/ Résultat d'investissement reporté	277 613,78	-	232 813,87	232 813,87
021/ Virement de la section de fonctionnement	42 500,00	-	44 000,00	44 000,00
10/ Dotations diverses (FCTVA, excédent de fonctionnement)	208 100,00	-	226 260,00	226 260,00
13/ subventions d'investissement	654 268,00	-	631 379,00	631 379,00
16/ Emprunts	-	-	-	-
27/ autres immobilisations financières	-	-	-	-
040/ Amortissements des immobilisations	250 000,00	-	220 000,00	220 000,00
458201 ENS LAVAL – opération pour compte de tiers St Laurent en Royans	38 988,00	-	-	-
458202 ENS LAVAL – opération pour compte de tiers St Jean en Royans	28 044,00	-	-	-
458203 ENS LAVAL – opération pour compte de tiers Bouvante	1 368,00	-	-	-
Total :	1 500 881,78	-	1 354 452,87	1 354 452,87

• *Opérations d'investissement (liste non exhaustive)*

Relais d'Informations de Randonnées - secteur 4 Montagnes	22 237,44	CR
Chemin de la liberté - prog Espace Valléen	43 200,00	BP
Muséographie Mémorial	33 295,00	CR+BP
Gypact - prog 2022-2028	10 500,00	BP
Outil mobile de sensibilisation des publics -réalisation	84 000,00	BP
ENS Molière 2020 - 2022	82 300,00	BP
Parcours pédagogique Mont Aiguille	111 373,25	CR+BP
Schéma signalétique - prog Espace Valléen	189 000,00	CR+BP
Aménagement ENS Molière - plan Avenir montagne	101 834,36	CR+BP
Matériel informatique - renouvellement	30 000,00	BP
Matériel de transport - renouvellement	230 000,00	BP
Autres équipements et mobiliers - renouvellement	100 106,82	BP
Licences et études - renouvellement	75 000,00	BP
Travaux bâtiments	34 672,00	BP
Aménagements réseaux sentiers - renouvellement	75 000,00	BP

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ **d'APPROUVER** par chapitre le budget primitif 2024 du Parc naturel régional du Vercors, qui s'équilibre :

- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 5 863 737,52 € (dont les crédits sur opérations, pour 2 423 320,72 €)
- et en investissement, en dépenses et recettes, à 1 354 452,87 €.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Budget primitif 2024 du Musée de la Préhistoire en Vercors

Section de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Évolution 24/23
011/ Charges à caractère général	92 500,00	91 019,66	-1,60 %
012/ Charges de Personnel	149 800,00	176 100,00	17,56 %
022/ Dépenses imprévues	-	-	
023/ Virement à la section d'invest.	27 836,00	33 150,00	
042/ Dotation aux amortissements	4 000,00	5 000,00	
065/Autres charges de gestion courante	850,00	850,00	
066/ Charges financières	7 350,00	6 005,00	
067/ Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	
068/ Provison pour dépréciations	100,00	100,00	
Total :	283 436,00	313 224,66	
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Évolution 24/23
70/ Produits des services (entrées + vente boutique)	60 000,00	60 000,00	0,00 %
74/ Participat° - subvention d'équilibre	206 146,80	228 044,80	10,62 %
75/ Autres produits de gestion courante	50,00	50,00	
77/ Produits spécifiques(annulation mandat n-1)	1 000,00	1 000,00	
013/ Atténuation de charges / personnel	5 000,00	5 249,38	
002/ Résultat de fonct. reporté	11 239,20	18 880,48	67,99 %
Total :	283 436,00	313 224,66	

Section d'investissement

DEPENSES	CR 2023	BP 2024	Total 2024
001/ Résultat d'investissement reporté	-	20 750,62	20 750,62
16/ Emprunt et dettes assimilées	-	28 150,00	28 150,00
21/ Immobilisations corporelles	-	10 249,38	10 249,38
Total :	-	59 150,00	59 150,00
RECETTES			
1068/ Excédent de fonctionnement	-	21 000,00	21 000,00
021 / Virement de la section fonctionnement	-	33 150,00	33 150,00
040 / Dotations aux amortissements	-	5 000,00	5 000,00
Total :	-	59 150,00	59 150,00

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** par chapitre le budget primitif 2024 de la régie du Musée de la Préhistoire, qui s'équilibre :
- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 313 224,66€,
- en investissement, en dépenses et recettes, à 59 150,00 €.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Budget primitif 2024 du Site National Historique de la Résistance en Vercors

Section de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Évolution 24/23
011/ Charges à caractère général	165 000,00	165 996,35	1 %
012/ Charges de Personnel	200 000,00	210 000,00	5 %
66/ Charges financières	-	-	#DIV/0 !
022/ Dépenses imprévues	-	-	#DIV/0 !
023/ Virement à la section d'investissement	11 851,86	-	-100 %
042/ Dotation aux amortissements	10 000,00	11 000,00	10 %
65/ Autres charges de gestion courante	1 050,00	850,00	
67/ Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0 %
068/ Provison pour dépréciations	813,00	813,00	
Total :	389 714,86	389 659,35	
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Évolution 24/23
013/ Atténuation de charges / personnel	5 000,00	26 100,00	
70/ Produits des services	200 000,00	220 000,00	10 %
74/ Participations - subvention d'équilibre	165 000,00	105 000,00	-36 %
75/ Autres produits de gestion courante	50,00	50,00	
77/ Produits exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	
002/ Résultat de fonctionnement reporté	27 108,10	37 509,35	38 %
Total :	398 158,10	389 659,35	

Section d'investissement :

DEPENSES	CR 2023	BP 2024	Total 2024
001/ Résultat d'investissement reporté		-	-
21/ Immobilisations corporelles	-	17 358,76	17 358,76
23/ Immobilisations en cours (travaux)	-	-	-
Total :	-	17 358,76	17 358,76
RECETTES	CR 2023	BP 2024	Total 2024
001/ Résultat d'investissement reporté	-	6 358,76	6 358,76
021 / Virement de la section fonctionnement	-	-	-
040 / Dotations aux amortissements	-	11 000,00	11 000,00
10 / Dotations et excédent de fctt capitalisé	-	-	-
Total :	-	17 358,76	17 358,76

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** par chapitre le budget primitif 2024 de la régie du Site National Historique de la Résistance en Vercors, qui s'équilibre :
- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 389 659,35 €,
 - en investissement, en dépenses et recettes, à 17 358,76 €.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Budget primitif 2024 de la Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors

Section de fonctionnement :

DEPENSES	Hors opérations	Opérations	BP 2024	BP 2023
011/ Charges à caractère général	112 400,00	79 102,98	191 502,98	221 866,00
012/ Charges de Personnel	352 000,00	94 000,00	446 000,00	449 375,00
65/ Charges courantes	50,00	-	50,00	50,00
022/ Dépenses imprévues	-	-	-	-
042/ Dotations aux amortissements	28 000,00	-	28 000,00	25 522,00
Total :	492 450,00	173 102,98	665 552,98	696 813,00

RECETTES	Hors opérations	Opérations	BP 2024	BP 2023
74/ Dotations et participations	451 051,00	106 021,00	557 072,00	531 422,00
75/ Autres produits de gestion	-	150,00	150,00	50,00
77/ Quote part subv (amortissement)	840,00	-	840,00	-
013/ rembst sur rémunération	9 000,00	50,00	9 050,00	100,00
002/ Résultat de fonct. Reporté	-	98 440,98	98 440,98	197 978,41
Total :	460 891,00	204 661,98	665 552,98	729 550,41

Section d'investissement :

DEPENSES	Nouvelles inscriptions	Crédits reportés	Total
Dépenses d'équipement (chap.21 & 23)	280 215,82	145 982,76	426 198,58
040/ Dotation aux amortissements	840,00	-	840,00
001/ Résultat d'investissement reporté	-	-	-
Total :	281 055,82	145 982,76	427 038,58

RECETTES	Nouvelles inscriptions	Crédits reportés	Total
13/ subvention d'investissement	192 400,00	-	192 400,00
040/ Dotation aux amortissements	28 000,00	-	28 000,00
10/Dotations (FCTVA)	84 480,60	-	84 480,60
001/ Résultat d'investissement reporté	122 157,98	-	122 157,98
Total :	427 038,58	-	427 038,58

-
- *Opérations d'investissement*

Renouvellement des équipements : véhicules, ...	133 341 €
Autres biens mobiliers / opérations : optiques et radio	17 000 €
Aménagement des portes d'entrée / opération plan de relance 21	68 859 €
La Coche programme 2021	9 000 €
La Coche programme avenir montagne 2022	198 000,00 €

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** par chapitre le budget primitif 2024 de la Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors, qui s'équilibre :
- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 665 552,98€,
 - en investissement, en dépenses et recettes, à 427 038,58€.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Budget primitif 2024 Piroulet

Section de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2023	BP 2024
002/ Résultat de fonctionnement reporté	-	-
011/ Charges à caractère général	33 329,45	52 949,98
012/Charges de personnel	500,00	-
65/ Autres charges de gestion courante	-	-
66/ Charges financières	32 495,00	30 100,00
042/ Dotations aux amortissements	22 500,00	194 000,00
023/ Virement à la section d'investissement	132 000,00	-
Total :	220 824,45	277 049,98
RECETTES	BP 2023	BP 2024
002/ Résultat de fonctionnement reporté	34 824,45	43 264,98
70/ Produits des services	-	-
77/ Quote par subvention (amortissement)	-	47 785,00
75/ Autres produits (Loyer)	186 000,00	186 000,00
Total :	220 824,45	277 049,98

Section d'investissement :

DEPENSES	CR 2023	BP 2024	Total 2024
001/ Résultat d'investissement reporté		103 349,28	103 349,28
16/ Emprunt et dettes assimilées	-	133 030,00	133 030,00
040/Dotations aux amortissements	-	47 785,00	47 785,00
23/ Immobilisation en cours	60 858,00	13 187,72	74 045,72
Total :	60 858,00	297 352,00	358 210,00
RECETTES	CR 2023	BP 2024	Total 2024
021/virement de la section de fonctionnement	-	-	-
040/Dotations aux amortissements	-	194 000,00	194 000,00
1068/Excédent de fonctionnement capitalisé	-	104 210,00	104 210,00
13/subventions d'investissement	60 000,00	-	60 000,00
16/ Emprunt et dettes assimilées	-	-	-
Total :	60 000,00	298 210,00	358 210,00

Le Comité syndical décide à l'unanimité

→ d'**APPROUVER** par chapitre le budget primitif 2024 du Piroulet qui s'équilibre :

- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 277 049,98€,
- en investissement, en dépenses et recettes, à 358 210,00 €.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Décision d'aménagement de loyer 2024 pour le gestionnaire du Piroulet

Les membres de l'exécutif et les élus du groupe projet Piroulet ont rencontré le 7 février dernier le Président de l'ALAVV gestionnaire du Piroulet, le Directeur du village vacances, accompagné du bureau d'étude Initiactive en charge du DLA (Dispositif local d'accompagnement aux structures employeuses de l'Economie Sociale et Solidaire).

Lors de cette rencontre, les représentants de l'association ont présenté les résultats obtenus les 2 dernières années, ainsi que [l'étude stratégique et le business plan 2024-2028 \(voir document en lien\)](#)

Cette étude laisse envisager la capacité du gestionnaire à atteindre à terme l'équilibre, ce que le carnet de commandes 2024 tend à confirmer. Toutefois, il est demandé au parc propriétaire du Piroulet d'aménager le loyer 2024 comme cela a pu être fait en 2023.

L'association propose l'aménagement suivant : un loyer de base de 90 000€ auxquels s'ajoutera une part variable basée sur 50 % du résultat net de l'activité 2024. Selon les prévisions, cette part variable représenterait un montant de 30 000€ à 40 000€.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**ACCEPTER** d'aménager le loyer 2024 pour l'association gestionnaire de l'ALAVV à 90 000 euros, auxquels s'ajouteront le versement 50 % du résultat net de l'activité 2024 pour l'occupation, au lieu des 180 000 euros prévus à la convention.

→ de **DIRE** que les Budgets du Parc et du Piroulet seront modifiés en conséquence lors des prochaines décisions modificatives

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Election de deux membres du bureau

Suite aux démissions de Michael Kraemer et de Michel Correard de leurs mandats de délégués du Parc, deux sièges au bureau du Parc sont aujourd'hui vacants.

Les candidats pour siéger au bureau devront être issus des collèges suivants :

- un représentant des intercommunalités
- un représentant des communes du Diois

Après avoir pris connaissance des candidatures et de la proposition des représentants des collèges concernés,

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**ELIRE** les représentants suivants au bureau du Parc :

- Pierre WEICK, délégué de CC du Massif du Vercors, au titre des intercommunalités,
- Monique ORAND, déléguée de Chatillon en Diois, au titre des communes du Diois.

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Création d'un emploi permanent de responsable du service biodiversité relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial

Le service biodiversité recouvre de nombreux projets et actions autour de la préservation de la biodiversité, sa restauration et sa valorisation. Le Parc assure la gestion d'espaces naturels protégés (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, sans oublier la Réserve naturelle qui a son équipe dédiée) et mène des actions en faveur d'espèces à enjeux et sur la ressource en eau. Les questions liées à la biodiversité sont par ailleurs un sujet majeur au coeur des missions des PNR, ce qui a été réaffirmé dans le pacte de gouvernance avec les EPCI signé en septembre 2023.

En 2017, la décision avait été prise de n'avoir qu'un seul poste mutualisé pour la responsabilité du service biodiversité et en tant que conservateur de la réserve naturelle nationale des hauts plateaux du Vercors. Cela constitue une originalité forte par rapport aux autres réserves naturelles en France.

Aujourd'hui ce choix montre certaines limites structurelles, indépendamment des questions de personnes qui ont fait le maximum pour favoriser un bon fonctionnement. En particulier :

- depuis 2017, la charge de travail du service biodiversité a considérablement augmenté du fait des nouveaux dossiers (Atlas de la Biodiversité Communale, nouveau Espaces Naturels Sensibles, nouveaux sites Natura 2000 dans le Diois, projet Gypact..),
- certains dossiers ne peuvent être ouverts ou prennent du retard, du fait que 90 % du temps de travail du service est financé sur programmes. Sont notamment concernés le volet connaissance, la restauration de sites hors espaces protégés, l'appui aux entreprises, la géologie (ce dernier point ayant été souligné par les rapporteurs de l'enquête publique sur la charte)..
- le conservateur de la réserve naturelle va devoir coordonner la rédaction du plan de gestion dans les années à venir, avec un fort travail partenarial.

Il est donc proposé de créer un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1er juin 2024, pour les fonctions de responsable du service biodiversité.

À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois d'ingénieur territorial relevant de la catégorie hiérarchique A.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé en particulier des fonctions suivantes :

- Encadrer et animer l'équipe du service au plan opérationnel
- Proposer la stratégie du service
- Rechercher les financements et les appuis pour les programmes, et assurer le lien avec le service d'appui et la direction
- Répondre aux sollicitations venant du territoire et représenter

techniquement le service auprès des partenaires

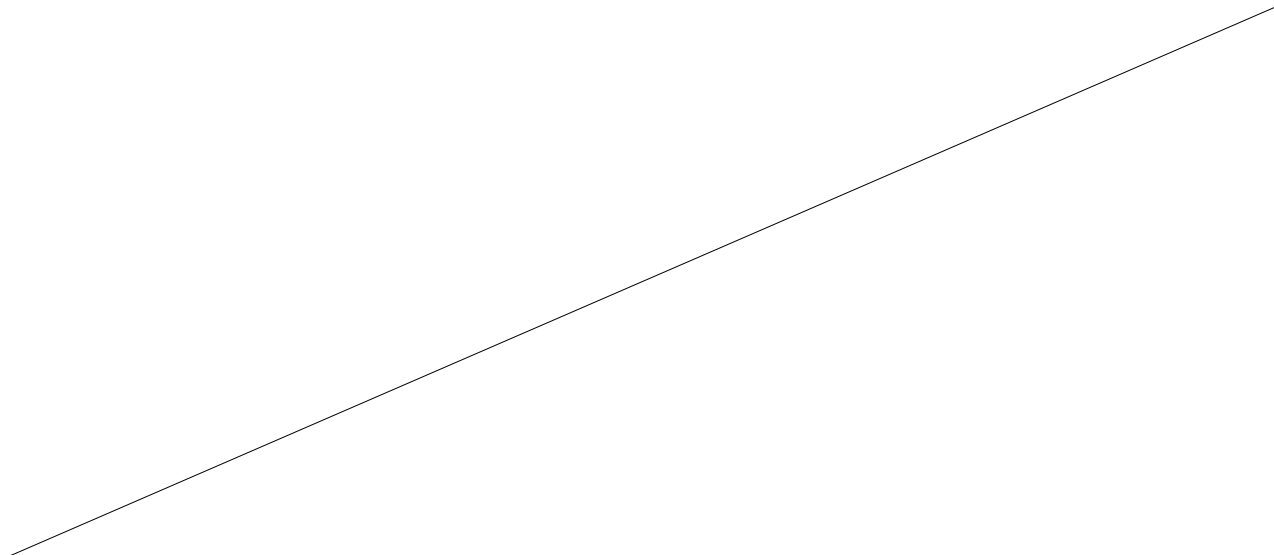
- Apporter un appui sur certains projets stratégiques ou dans certaines situations particulières
- Co-porter techniquement la stratégie biodiversité du Parc avec le conservateur de la réserve naturelle

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi d'ingénieur territorial, selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de **CRÉER** un emploi permanent de responsable du service biodiversité
 - de **DIRE** que cet emploi permanent est créé sur la base du grade d'ingénieur territorial de catégorie A ;
 - de **DIRE** que dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent non-titulaire de droit public en application de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique ;
 - de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base des grilles indiciaires relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience ;
 - d'**AUTORISER** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
 - et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.
- 

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 mars 2024

Création d'un emploi permanent d'assistant relevant du cadre d'emploi de rédacteur territorial

Le service biodiversité recouvre de nombreux projets et actions autour de la préservation de la biodiversité, sa restauration et sa valorisation. Le Parc assure la gestion d'espaces naturels protégés (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, sans oublier la Réserve naturelle qui a son équipe dédiée) et mène des actions en faveur d'espèces à enjeux et sur la ressource en eau.

Le service « Education, Culture et Participation Citoyenne » vise la facilitation de la transition du territoire et place les actions éducatives, culturelles et artistiques, comme des moyens d'interpellation des publics, des acteurs et usagers du territoire ; de facilitation de l'interconnaissance et de médiation ; de partage d'une culture commune spécifique au Vercors ; de sensibilisation aux enjeux du territoire ; et d'accompagnement aux changements de comportements.

L'équipe de chaque service est soutenue par un temps d'assistance travaillant en étroite collaboration avec les chargés de missions et responsables de service, facilitant la mise en oeuvre de la mission de chacun des services, par des appuis techniques sur les actions et projets.

En parallèle, le Parc dispose actuellement d'une boutique permettant la [diffusion vente d'ouvrages et de cartes en co-édition ou édition directe du PNRV](#). Cette boutique permet de soutenir la politique de gestion des sentiers avec une collection de cartes, mais aussi de prolonger les missions de connaissance du territoire. Les clients principaux sont les Offices de tourisme et les hébergeurs. Un diffuseur privé se charge d'alimenter les librairies, magasins de sports.

Il est donc proposé de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024, pour les fonctions d'assistant de services et chargé de la boutique. Cet emploi sera rattaché au service Éducation, Culture et Participation Citoyenne.

À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois de rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé en particulier des fonctions suivantes :

- Assistant de service : assister l'ensemble des chargés de mission des service et les chefs de service afin d'optimiser la gestion de leurs activités quotidiennes gestion de planning, organiser de déplacements, préparer de réunions (convocations, organisation matérielle, ...), mettre à jour des bases de données, de contacts...

- Chargé de la Boutique du parc : orienter la stratégie de développement de la boutique, étoffer l'offre d'articles (force de proposition), gérer le fichier client et développe le catalogue d'articles, mettre en place la boutique en ligne,

réaliser les ventes et la diffusion, gérer les stocks internes et auprès des points relais, organiser les ventes sur les évènements types manifestations ou salons de vente

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi de rédacteur territorial, selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de **CRÉER** un emploi permanent d'assistant de services et de chargé de boutique ;
- de **DIRE** que cet emploi permanent est créé sur la base du grade de rédacteur territorial de catégorie B ;
- de **DIRE** que dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent non-titulaire de droit public en application de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique ;
- de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base des grilles indiciaires relevant du cadre d'emploi de rédacteur territorial, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience ;
- de **AUTORISER** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- de **SUPPRIMER**, suite au départ en retraite d'un agent au 1er janvier 2024, l'emploi contractuel à durée indéterminée de chargé d'accueil, standard et boutique renouvelé par décision du bureau 2013 B35 en date du 20 juin 2013
- et de **AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

FEUILLET DE CLÔTURE

Comité Syndical – séance du 23 mars 2024

Table des matières

2024.CS 07.....	4
Comptes de Gestion 2023 du Receveur Syndical.....	4
2024.CS 08.....	5
Compte Administratif 2023 du Musée de la Préhistoire en Vercors.....	5
2024.CS 09.....	6
Compte Administratif 2023 du Site National Historique de la Résistance en Vercors.....	6
2024.CS 10.....	7
Compte Administratif 2023 de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors.....	7
2024.CS 11.....	8
Compte Administratif 2023 du Village-vacances Le Piroulet.....	8
2024.CS 12.....	9
Compte Administratif 2023 du Parc.....	9
2024.CS 13.....	11
Affectations du Résultat de l'Exercice 2023.....	11
2024.CS 14.....	13
Budget général 2024 du Parc.....	13
2024.CS 15.....	17
Budget primitif 2024 du Musée de la Préhistoire en Vercors.....	17
2024.CS 16.....	18
Budget primitif 2024 du Site National Historique de la Résistance en Vercors.....	18
2024.CS 17.....	21
Budget primitif 2024 de la Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors.....	21
2024.CS 18.....	23
Budget primitif 2024 Piroulet.....	23
2024.CS 19.....	24
Décision d'aménagement de loyer 2024 pour le gestionnaire du Piroulet.....	24
2024.CS 20.....	25
Election de deux membres du bureau.....	25
2024.CS 21.....	26
Création d'un emploi permanent de responsable du service biodiversité relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial.....	26
2024.CS 22.....	29
Création d'un emploi permanent d'assistant relevant du cadre d'emploi de rédacteur territorial.....	29

➤ **Fait et délibéré le 23 mars 2024 et ont signé les membres présents**

à Lans-en-Vercors, le 23 mars 2024

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#